



Primes et Indemnités en vigueur jusqu'au 31 Décembre 2021 pour les métiers du Conseil Bancaire Et en 2022 !

Octobre 2021

En 2014 et 2016, à force de négocier l'UNSA Postes avait obtenu :

- Les primes de fonction bancaire : de **1500 €** à **6000 €** du Gescli au CECI
- Des mesures financières pour accompagner l'évolution hors des métiers de conseil bancaire : indemnité dégressive dont le versement est limité dans le temps à 3 ans. Elle doit permettre d'atteindre 100% de la RVB moyenne sur les 12 premiers mois, 75% sur les 12 mois suivants et 50% sur les 12 derniers mois de la période considérée.
- Pour les Conseillers bancaires remplaçants : une indemnité d'installation de **1000 €** à **1500 €** selon les situations.
- Pour les conseillers bancaires qui effectuent une mobilité entre les différents canaux de distribution c'est-à-dire qui passent du conseil bancaire en face à face au conseil bancaire à distance et inversement : **4000 €**
- Dans les zones géographiques qui rencontrent des difficultés particulières pour pourvoir des postes de conseiller bancaire : une prime de **4000 €** pour les conseillers
- Pour tout Gescli SF qui à l'issue d'un parcours de promotion réussi accède au métier de Conseiller Bancaire : **1000 €**



Les négociations vont reprendre, et nous allons vous défendre pour que toutes ces mesures soient conservées et constituent un minimum dans le nouvel accord que le siège nous propose.

N'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre !

**Avec l'UNSA Postes, je prends le
POUVOIR...d'achat !**

UNSA-POSTES, 114 avenue de
Fontainebleau, 94270 LE KREMLIN BICETRE
unsapost@wanadoo.fr
01 45 15 07 60

